

RECOMMANDATIONS DU 9^{ème} FORUM PHARMACEUTIQUE

INTERNATIONAL DE LIBREVILLE

Considérant la nécessité de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment dans le domaine de la Santé Publique ;

Considérant la Déclaration de Ouagadougou sur les soins de santé primaires et les systèmes de santé en Afrique! Afin de réaliser les meilleurs résultats pour la santé en Afrique au cours des prochaines décennies du nouveau millénaire ;

Considérant les recommandations de l'OMS relatives à l'utilisation optimale de tous les professionnels de santé, notamment les Pharmaciens, pour faire face aux défis de Santé Publique

Vu la volonté exprimée des pharmaciens africains de s'engager résolument dans la lutte contre les maladies et la promotion de la santé en Afrique

LE 9^{ème} FORUM PHARMACEUTIQUE INTERNATIONAL DE LIBREVILLE TENU LES 4, 5 ET 6 JUIN 2008, FORMULE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES A L'ATTENTION DES ETATS AFRICAINS :

1. Impliquer les institutions professionnelles des Pharmaciens et les Pharmaciens en tant que personnes ressources dans tous les programmes prioritaires de Santé

2. Harmoniser les politiques pharmaceutiques nationales, les adopter et s'y conformer ; à cet égard mener à bonne fin le processus en cours au niveau de la CEMAC pour la mise au point d'une politique pharmaceutique commune qui servira de base pour la révision des politiques pharmaceutiques nationales ;

3. Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des médicaments, et pour ce faire :

3.1. Réduire les droits et taxes à l'importation des médicaments là où ils sont encore en vigueur ;

3.2. Faciliter un regroupement des promoteurs du secteur industriel,

3.3. Promouvoir l'industrie pharmaceutique locale en supprimant les droits et taxes à l'importation des matières premières, intrants et équipements industriels ;

4. Faire obligation aux cadres des services sanitaires de collecter des données de pharmacovigilance et de les adresser au centre national de centralisation ;

5. Lutter avec efficacité contre la contrefaçon et la vente illicite des médicaments, et pour ce faire :

5.1 Créer, si ce n'est encore le cas, dynamiser et faire fonctionner un comité national de lutte contre la contrefaçon et la vente illicite des médicaments et s'assurer de la mise en place de ses démembrements dans les circonscriptions administratives périphériques,

5.2 Interdire la vente des médicaments sur la place publique et dans les établissements non autorisés par le ministère de la santé conformément à une carte pharmaceutique,

5.3 Homologuer le prix des médicaments, si ce n'est encore le cas, et contrôler l'application ;

6. Apporter un appui conséquent pour la formation des pharmaciens et du personnel des entreprises pharmaceutiques ;

7. Œuvrer à promouvoir la Médecine Traditionnelle Africaine et à favoriser le développement du médicament traditionnel amélioré (M.T.A.) pour une mobilisation optimale des ressources nationales ;

8. Promouvoir l'assurance maladie, et pour ce faire, prendre en compte les expériences du Gabon avec la mise en œuvre d'une caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale, et de la République démocratique du Congo (RDC) avec 1& programme national d'appui à la protection sociale.

LEFORUM